

# INFO SUPERMOTO 2025

Update 12/12/2025

## Licences et classes autorisées

Il est possible de concourir dans les classes suivantes:

Catégorie	Cylindrée admise	Age Minimal	Age Maximal
S4 65 cc	Uniquement 65 cc	8 ans	Max 12 ans
S4 85cc	85 cc 2T à 105cc 2T 125cc 4T à 150 CC 4T	10 ans	Max 15 ans
S3 125cc + origines	100 cc à 125cc 2 T	14 ans	Néant
S3 250cc + origines	175 cc à 250cc 4 T	14 ans	Néant
<b>Ladies</b>	<b>2 T: 100cc - 650cc 4 T: 175cc - 900cc EPV Max 60 PK / 45KW</b>	<b>15 ans</b>	<b>Néant</b>
S2 Open	2 T: 100cc - 650cc 4 T: 175cc - 900cc EPV Max 60 PK / 45KW	15 ans	Néant
S1 Open	2 T: 100cc - 650cc 4 T: 175cc - 900cc EPV Max 60 PK / 45KW	16 ans	Néant
Seniors	2 T: 100cc - 650cc 4 T: 175cc - 900cc EPV Max 60 PK / 45KW	40 ans	Néant
Vintage	Motos construites jusqu'en 2004 – toutes cylindrées	30 ans	Néant
Quads	2T – 4T Max 500 cc	16 ans	Néant

- La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur et doit être atteinte au moment des premières vérifications techniques de la manifestation en question. La limite d'âge maximum se termine à la fin de l'année en cours durant laquelle le coureur atteint l'âge maximum de la classe en question. (Article 10 Code Sportif FMB). Sous réserve d'une demande écrite et raisonnée d'un coureur, le groupe de travail Supermoto peut accorder une dérogation aux limites d'âge prévues.
- Les coureurs, détenteurs d'une licence annuelle dans les catégories **S2 et S1** les 3 (trois) années précédentes et qui ont atteint l'âge de **40 ans**, n'ont pas automatiquement le droit de souscrire une licence annuelle 'Seniors' sur base de leur âge. Sous réserve d'une demande écrite et raisonnée d'un coureur au minimum 15 jours avant la première épreuve **2025**, le groupe de travail Supermoto peut accorder une dérogation d'obtenir une licence annuelle 'Seniors'.
- Chaque demande motivée de monter ou descendre de catégorie doit être demandée au plus tard 15 jours avant la première épreuve de **2025**.
- Le coordinateur, le groupe de travail et/ou le directeur de course ont le droit d'obliger un coureur de monter et ou descendre dans une autre catégorie, s'ils considèrent que le coureur n'appartient pas à sa catégorie en raison de ses capacités et / ou résultats. Toutefois, la décision doit être approuvée par les

membres votants du groupe de travail. Cette promotion reste valable pour la saison en cours.

### Numéros de course et plaques numéros :

Classe	Numéro	Couleur	Licence 1 manifestation
S4 65cc / 85cc	1 à 99	Libre	À partir de 500 à 999
S3 125 / 250	1 à 99	Libre	À partir de 500 à 999
<b>Ladies</b>	<b>100 à 199</b>	<b>Libre</b>	<b>A partir de 500 à 999</b>
Seniors	1 à 199	libre	À partir de 500 à 999
S1	1 à 299	libre	À partir de 500 à 999
S2	300 à 499	libre	À partir de 500 à 999
Quads	1 à 199	libre	À partir de 500 à 999

**Les numéros de course attribués en 2024 seront réservés jusqu'au 15/02/2025. A partir de 16/02/2025 les numéros seront libérés et disponibles pour tout autre demandeur d'une licence annuelle.**

### Promotions:

#### S2 vers S1 :

Obligatoire : Detaille David, Van Bragt Rox, Luciano Lorenz

Facultatif : Thijs Willem, Detaille Jordan

### Modifications de règlement 2025

Les modifications, en plus des modifications de catégories, sont:

#### Règlement sportif :

- **Horaire** : réduction du temps d'essai libre et ajout d'une course supplémentaire pour chaque catégorie
- **Positions départ des courses** : première manche sur base du temps chrono : deuxième manche sur base des résultats de la 1<sup>ère</sup> manche et troisième manche sur base des résultats de la 2<sup>ème</sup> manche ( **Sauf S4 – grille de départ de toutes les manches sur base des résultats du chrono** )
- **Nouvelle catégorie Ladies** : Une catégorie réservée pour les dames est ajoutée comptant pour le Championnat de Belgique supermoto. Cette catégorie roulera au sein de la catégorie S3 (sauf si moins de 10 coureurs ( Ladies + S3 ) inscrits au plus tard le mardi précédant à l'épreuve à 23h59,
- **Catégorie S3 + Ladies** : **Si moins de 10 coureurs sont inscrits au plus tard le mardi précédant à l'épreuve, les participants de la catégorie S3 et Ladies pourront être ajoutés à la catégorie challengers groupe B.**
- 
- **Promotions** : Les ~~trois~~ **cinq** premiers coureurs du classement Championnat de Belgique de la classe S2 seront promus obligatoirement dans la classe supérieure pour la saison suivante, pour autant qu'ils aient obtenu au moins 75% des points du 1er classé.

#### Règlement technique

- Niveau sonore max 111 dba (règlement FIM)
- Pneus trail autorisés
- Le port d'un airbag est conseillé

#### Marques d'approbation Internationales reconnues pour les casques

- FIM FRFPhe-02
- Europe ECE 22-05 'P' (valable jusqu'à 31/12/2026)

ECE 22-06 'P'

- Japon JIS T8133: 2015
- USA SNELL M 2015 (**valable jusqu'à 31/12/2026**)  
SNELL M 2020D ou SNELL M 2020R  
SNELL M 2025D ou SNELL M 2025R

## Inscriptions aux épreuves:

Pour les épreuves en Belgique, les participants doivent s'inscrire via le site : [www.ris-timing.be](http://www.ris-timing.be). Toute inscription dont le paiement n'est pas enregistré dans les 10 jours est supprimée et le coureur devra recommencer la procédure d'inscription. Les inscriptions aux épreuves seront clôturées (paiement compris) **le mardi minuit au plus tard**. Après ce délai, il sera encore possible de s'inscrire sur place mais le tarif d'inscription sera majoré de **20 EUR**. Un QR code sera attribué lorsque l'inscription est validée (Inscription + paiement) à présenter lors du contrôle administratif et au contrôle technique.

Le droit d'inscription est déterminé par chaque organisateur.

## Collaboration avec la KNMV en 2025 - BeNeCup

Toutes les épreuves aux Pays-Bas et en Belgique des catégories **S1, S2 et Seniors** seront pris en compte pour la **BeNeCup** des catégories respectives. **En accord avec le KNMV, des épreuves aux Pays-Bas peuvent également compter pour le CB.**

Les participants doivent s'inscrire obligatoirement via le site : [www.ris-timing.be](http://www.ris-timing.be) comme repris ci-dessus.

## Pour rappel:

### Tapis environnement

L'utilisation d'un tapis environnemental est obligatoire dans le paddock et la zone des mécaniciens. Les sanctions suivantes sont prévues : avertissement, 2ème constatation : exclusion de la course.

La FMB n'a plus de stock de tapis environnementaux. Certains organisateurs disposent encore d'un stock limité. Les coureurs peuvent également les acheter directement auprès des différents fournisseurs.

**Sécurité dans le paddock** : chaque coureur doit disposer d'un extincteur ABC 6 kg prêt à l'emploi - poudre ou mousse par emplacement.

### Points importants et contrôles supplémentaires en 2025

- **Equipement**: Les coureurs doivent porter des gants de cuir, qui doivent être intacts. Les gants de motocross ne sont pas autorisés. L'utilisation de Tear Offs et de caméras sur le casque et le corps sont interdits
- Seules les combinaisons en cuir d'une seule pièce sont autorisées.
- Bottes, protection dorsale et pectorale : lire attentivement le ' règlement technique ' Supermoto
- **Niveau sonore 2025: Le niveau sonore maximal est fixé à 111 dba mesuré suivant la méthode 2mètres max. Des contrôles sonores supplémentaires seront prévus.**

Des contrôles sévères auront lieu avant et après la (les) séance (s) d'entraînement et les courses concernant les exigences vestimentaires (ceci pour votre propre sécurité) et les normes de bruit (pour la survie du sport moto). Le non respect de ces règles entraînera une pénalité et / ou une exclusion de l'épreuve. Lisez attentivement les règlements et assurez-vous d'être en ordre pour la première épreuve **2025**.

### Transpondeur

Les coureurs ont la possibilité d'acheter / louer un transpondeur (type X2 transpondeur MX) auprès de la firme Mylaps ([www.mylaps.com](http://www.mylaps.com)) ou de louer un transpondeur sur place. Le prix de location est de **25 EUR** et un caution de 50 EUR sera demandée.

## Licence Europe Open

Il n'y aura qu'un type de licence, la licence Europe Open. Cette licence permettra aux coureurs de participer aux épreuves inscrites au calendrier FMB et FIM Europe et comprend également une assurance individuelle lors des entraînements en Europe. Tous les licenciés de supermoto sont assurés (assurance individuelle accident) :

- lors de leur participation aux épreuves inscrites au calendrier FMB (en Belgique et à l'étranger)
- lors de leur participation à des épreuves à l'étranger inscrites au calendrier Open de la FIM Europe (site web : [www.fim-europe.com](http://www.fim-europe.com) – rubrique sport – Road racing – open calendar)
- lors de leur participation à des entraînements libres en Belgique et à l'étranger – assurance 24H/24H

Les licenciés pourront souscrire une Option Responsabilité Civile valable lors des entraînements sur circuit permanent en Belgique, France et Pays-Bas. Cette option permet de ne pas devoir acheter un 'Pass circuit' de la FFM pour les entraînements en France. Une attestation spécifique sera délivrée avec la licence.

La FMB, Motorsport Vlaanderen et la FMWB ont développé une application digitale pour les demandes de licences de types sportives et loisirs. Vous pouvez installer cette application "My FMB-BMB" sur votre ordinateur ou laptop PC Windows ou I-pad (apple). Cliquez sur le lien publié sur la page d'accueil de la FMB ou via le lien suivant : <http://fmb-bmb.magelan.be/> Pour plus d'info cliquez [ici](#).

Les demandeurs d'une licence **2025** annuelle doivent être en ordre (dossier complet rentré à la FA et paiement enregistré par celle-ci) pour le **lundi midi** avant une épreuve qui se déroule le week-end suivant.

**Le règlement 2025 complet sera bientôt disponible sur le site internet  
de la FMB**